



RÈGLEMENT de l'édition 2024 « Lignes de Touche»

ARTICLE 1

ENTRE-LIGNES, Le Prix Littéraire du Pays de Gex est organisé par l'ASSOCIATION DES BIBLIOS-UNIES DU PAYS DE GEX, avec le soutien de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (Pays de Gex AGGLO)

ARTICLE 2

ENTRE-LIGNES : c'est le pays de Gex, entre la ligne des crêtes du Jura, les frontières franco-suissees mais aussi entre Haute-Savoie, Ain et Jura, et... entre les lignes dévorées par les lecteurs

ARTICLE 3 - Périodicité

ENTRE-LIGNES, Le Prix Littéraire du Pays de Gex est annuel

ARTICLE 4 – Thème

Chaque année, le thème sera différent

pour 2023, c'était « Lignes de fuite ».

pour 2024, année olympique en France c'est « Ligne de Touche » pour évoquer le sport, les sports, les sportifs, les exploits, les sorties de terrain, les sorties de pistes. La ligne de touche, présente sur tous les terrains de sport incarne bien plus qu'une simple délimitation géographique

ARTICLE 5 – Critères de choix

Les bibliothécaires essaient, par leur choix, de promouvoir des auteurs et des maisons d'éditions qui ne sont pas sur le devant de la scène. Les livres doivent être des fictions. les romans policiers, les BD ou les romans graphiques ne sont pas concernés. Les livres doivent avoir été édités dans les 3 années qui précèdent le concours.

ARTICLE 6 – Jury

Le jury sera composé dans chaque bibliothèque de tous les lecteurs inscrits, qui le souhaiteront, après approbation du règlement et engagement de lire l'ensemble des livres de la sélection

ARTICLE 7 – Agenda 2024

AG du 21 septembre 2023 : choix du thème de la prochaine sélection « Ligne de Fuite », chaque bibliothèque est invitée à proposer leur sélection

AG du 11 janvier 2024 - les bibliothécaires proposent leur sélection. Les bibliothécaires, après en avoir débattu, sélectionnent les 5 livres qui concourront cette année.

Les auteurs des ouvrages retenus seront prévenus avec la date de la remise du prix
Information envoyée aux libraires, PdgAgglo, Mairies, Presse

début mars, (si possible) un événement de lancement sera organisé simultanément dans toutes les bibliothèques participantes

de mars à mi-septembre, période de lecture

16 septembre, les résultats des votes de chaque bibliothèque seront comptabilisés et le lauréat (la lauréate) désigné(e)

le lauréat (la lauréate) désigné(e) sera prévenu(e)

22 novembre (ve) – remise du prix Entre Lignes 2024 à la médiathèque de Divonne-les-Bains en présence de l’auteur ou de l’autrice lauréat(e).

Une couverture médiatique sera organisée

ARTICLE 8 - Financement

Le financement sera assuré – 1 - par les bibliothèques elles-mêmes ou les communes pour l’achat des ouvrages à mettre à la disposition de ses lecteurs – 2 - par Pays de Gex Agglo qui soutient le projet.

Les Biblios-Unies se réservent la possibilité de faire appel à des mécènes respectant les valeurs de l’association. Des subventions exceptionnelles pourraient être demandées à d’autres structures ou organismes (éditeurs, libraires, CNL, département, région...)

ARTICLE 9 – Mise à jour

Le présent règlement sera mis à jour chaque année pour l’actualiser en fonction du thème choisi. Le prix sera remis chaque année dans une bibliothèque/médiathèque différente pour faire découvrir les lieux de lecture du Pays de Gex.

ARTICLE 10 – Diffusion

Tout au long du déroulement de l’évènement, les informations seront diffusées sur le site de PaysDeGexAgglo, sur les réseaux traditionnels, les tableaux d’affichage des mairies, à l’intérieur des bibliothèques, les journaux locaux... Une affiche, des flyers, des marque-pages seront distribués dans les bibliothèques